

On n'eut pas de difficulté à obtenir du propriétaire la permission de faire des fouilles sur son terrain, et l'ardeur croissait à mesure que l'on vérifiait, en creusant, l'exactitude complète de ce qu'avait dit la voyante. On arriva ainsi à 30 mètres (je donne ce chiffre hypothétiquement, bien qu'il soit dans les diverses relations) et on y rencontra, comme l'avait prédit la voyante, une voûte. On la défoula et on y trouva le tableau de la Vierge tel que l'avait décrit la personne qui avait eu la vision.

L'autorité ecclésiastique s'est empressée de se porter sur les lieux, et Mgr Jannachino, évêque de Cerretto Sannita, est allé tout vérifier par lui-même. On attend avec impatience le résultat de son enquête.

Ce qu'il y a encore d'extraordinaire, c'est qu'à s'en tenir aux nouvelles qui viennent des pèlerins, les eaux qui coulent aux environs des fouilles seraient devenues miraculeuses, et on aurait déjà signalé un certain nombre de guérisons instantanées.

Voilà les premiers faits. L'autorité ecclésiastique en étant saisie, c'est à elle qu'il appartient de se prononcer.

Suppression de l'Alleluia

Un décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, en date du 3 juin 1892, a décidé qu'aux bénédictions du Saint-Sacrement, durant le *Temps pascal*, il ne faut jamais ajouter *Alleluia* ni aux versets qui suivent les prières en l'honneur de la Sainte Vierge, comme les Litanies ou le *Sub tuum*, ni même au verset qui suit le *Te Deum*, malgré le caractère de joie qui distingue l'hymne de saint Augustin et de saint Ambroise.

Or, la même question s'étant posée au sujet du verset *Panem de celo*, on avait pensé, conformément à une réponse déjà ancienne de la même Congrégation, qu'il en était pour ce verset comme pour les autres. Mais de sérieuses autorités hésitaient sur la véritable portée de cette réponse et même affirmaient que la pratique actuelle de Rome y était contraire. On a donc consulté la Sacrée Congrégation qui a répondu, à la date du 5 mars 1898, qu'à toute bénédiction du Très Saint-Sacrement, durant le *Temps Pascal*, l'*Alleluia* doit être ajouté au verset *Panem de celo*.